

# Levée d'immunité aussi pour Jean-Charles Luperto

**JUDICIAIRE** ♦ Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé (76 oui et 7 abstentions) la levée de l'immunité du député-bourgmestre de Sambreville Jean-Charles Luperto (PS), inculpé pour outrages publics aux mœurs sur l'aire d'autoroute de Spy au printemps et à l'été 2014, dont deux en présence de mineurs de moins de 16 ans. Suivant les recommandations de sa commission des poursuites, la plénière, réunie à huis clos, a refusé comme le Parlement wallon, de lever

l'immunité de l'ancien président du Parlement de la Fédération pour l'une des deux inculpations concernant des mineurs d'âge non identifiés, alors que la seconde concernant un mineur - identifié quant à lui - est maintenue. Le député est donc susceptible d'être poursuivi pour quatre de ses cinq inculpations.

Présumé innocent, M. Luperto réfute tout exhibitionnisme, même s'il a reconnu s'être rendu sur cette aire de repos afin d'y faire des rencontres.